

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 11 MARS 1904.

### Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1904.

(Voir les n<sup>os</sup> 4, 6, 10, 68, 69 et 80, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants, et 36, même session, du Sénat.)

Présents : MM. SELB, Président ; HOUZEAU DE LEHAIE, Vice-Président ; le BARON DE PITTEURS HIÉGAERTS, VANDEVELDE, BOËL et le Baron ANCIEN, Rapporteur.

M. STEENACKERS s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants ayant voté le Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes dans sa séance d'hier et le Sénat étant convoqué pour le mardi 15 mars, la Commission a pensé qu'il serait dans les convenances de la Haute Assemblée de discuter ce Budget au cours de la semaine prochaine.

Dans ces circonstances, afin de permettre la distribution en temps utile du présent rapport, la Commission a décidé de prendre pour base de la discussion du Budget de 1904 le rapport fait par le soussigné sur le budget de 1903.

La plupart des questions qui y sont traitées ont d'ailleurs conservé toute leur actualité.

Une seule question, cependant, a été posée au Gouvernement. Nous la reproduisons avec la réponse qui y a été faite par M. le Ministre des Finances.

#### QUESTION.

Quels sont les motifs qui ont empêché d'utiliser la salle préparée à la Gare du Midi pour procéder à la visite

#### RÉPONSE.

Le motif qui a empêché d'utiliser la salle de la Gare de Bruxelles (Midi), qu'on avait en vue pour un essai de

( 2 )

par la douane des bagages des voyageurs?

visite douanière des bagages des voyageurs, c'est que ce local, tel qu'il aurait dû être approprié pour servir de salle aux visites, était de dimensions beaucoup trop exigües ; il a paru dès lors inutile de tenter un essai que l'on savait d'avance devoir être défavorable pour tout le monde.

Le Projet de Budget amendé par le Gouvernement, voté par la Chambre des Représentants, s'élève pour les dépenses ordinaires à fr. 167,883,295 »  
Et pour les dépenses exceptionnelles à . . . . . 1,510,000 »  
Total. . . . . fr. 169,393,295 »

La Commission l'a adopté à l'unanimité des membres présents et elle a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
Baron ANCIEN.

*Le Président,*  
OCTAVE SELB.